

Retraites : répondre à cette déclaration de guerre sociale !

Toulouse, le 5 janvier 2022

C'est officiel, le gouvernement va présenter sa « réforme » des retraites le 10 janvier 2023, pour une adoption avant l'été. La mesure phare de cette réforme est le recul de l'âge de départ de 62 à 65 ans. Ce n'est rien d'autre qu'une déclaration de guerre sociale.

Une "réforme" politique et idéologique, pas financière

Le Président de la République a modifié son discours concernant les retraites depuis sa première élection en 2017. Au début, il s'agissait de rendre le système "plus juste", en "unifiant" les régimes, sans chercher à faire d'économies. Ensuite, il fallait économiser sur le système de retraites pour financer de grands chantiers dans la santé et l'éducation. Désormais, le gouvernement revient à la bonne vieille justification financière : il s'agit de sauver le régime de retraites contre son propre déséquilibre financier, en repoussant l'âge de départ à la retraite, pour économiser et ainsi favoriser l'équilibre du régime à long terme.



Même le Conseil d'orientation des retraites (COR), organisme créé dans les années 2000 et utilisé pour donner une caution scientifique aux réformes successives le dit en page 9 de son dernier rapport : « Les résultats de ce rapport ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite ».

L'objectif est d'économiser sur la protection sociale pour donner plus aux entreprises et aux actionnaires.

Il n'aura échappé à personne que notre système de santé se dégrade, nos écoles sont mal chauffées, notre assurance-chômage n'est accessible que sous de multiples conditions et pour une durée plus faible à partir de février prochain, nos services publics sont exsangues, la qualité des transports se dégrade (RATP, SNCF, Tisséo ...). Pourtant, pour la quasi-totalité de la population, la fiscalité ne baisse pas vraiment. Les effets de la suppression de la redevance audiovisuelle et de la taxe d'habitation pour les résidences principales ont vite été absorbés par les augmentations de taxe foncière, des prix de l'énergie, des prix alimentaires...



-Livingstone-

Les entreprises, elles, payent de moins en moins, et reçoivent de plus en plus. **Des milliards sous forme de suppression des « impôts de production » cet automne, le maintien des exonérations de cotisations patronales, chaque année, des milliers d'euros reçus à chaque apprenti embauché...**

Bref, au total, ce sont 157 milliards par an que l'État verse directement aux entreprises ou leur fait économiser sous forme d'exonérations d'impôts et de cotisations. Et derrière elles, les propriétaires de ces moyens de production encaissent, puisque ce n'est certainement pas nous, salariés et retraités, qui profitons de ces aides sous forme d'augmentation de salaires ou de pensions, ou encore nous, consommateurs, sous forme de prix en baisse. **Bien au contraire ! Pour tenir ce rythme continu de milliards versés ou économisés par les entreprises privées, il faut bien économiser quelque part. Le régime des retraites est une manne encore importante dans laquelle puiser.**

C'est donc bien une redistribution des richesses que le gouvernement mène, d'en bas vers en haut. Ce sont les plus pauvres qui subiront cette réforme.

Pour les pauvres, des aides ponctuelles et exceptionnelles, pour les plus aisés des mesures pérennes, en particulier en 2021 (INSEE). Et sur les retraites, ce sont eux qui en pâtiront le moins. Car par leurs revenus, ce sont ceux qui vont pouvoir le plus compenser avec des régimes complémentaires de retraites par capitalisation pour compléter leur retraite de base, quand ce n'est pas déjà le cas.

Génération	Âge de départ
1961	62 ans et 4 mois
1962	62 ans et 8 mois
1963	63 ans
1964	63 ans et 4 mois
1965	63 ans et 8 mois
1966	64 ans
1967	64 ans et 4 mois
1968	64 ans et 8 mois
1969	65 ans

Parmi les 10 % les plus pauvres, un tiers des hommes meurt avant 67 ans. Pour les hommes parmi les 30 % les plus pauvres, c'est un sur quatre qui meurt sans avoir atteint cet âge. À l'inverse, 92 % des hommes parmi les 10 % les plus riches vivent plus que 65 ans (INSEE, compilé dans le baromètre économique 2022 de la CGT).

Les plus aisés sont aussi ceux qui ont des métiers peu manuels, peu pénibles et dont l'espérance de vie en bonne santé est la plus longue. Contrairement aux ouvriers et employés, leur retraite ne se fait pas le dos broyé, avec un cancer ou épuisé. Elle est une nouvelle étape de la vie, et il est donc moins grave pour eux de perdre trois ans, d'autant que leurs revenus élevés leur

permettront de prendre une retraite anticipée s'ils le souhaitent. **Pour certaines entreprises et leurs actionnaires, la réduction de notre système de retraite constitue l'ouverture potentielle d'un nouveau marché : celui de la retraite par capitalisation. Black Rock, parmi d'autres, se tient prêt depuis 2019.**

Le mouvement de l'hiver 2019, mené par une base syndicale organisée dans les entreprises publiques (EDF, SNCF, RATP...) et certaines grosses entreprises privées, a su lancer cette grève. Elle a inquiété le patronat, les tenants du capital, les politiques, tandis que les manifestations massives montraient l'opposition de masse à cette réforme. Il est possible de reprendre ce mouvement là où le Covid l'a arrêté...

"Il faut en finir avec la souffrance, l'indignité et l'exclusion. Désormais, nous mettrons l'homme à l'abri du besoin. Nous ferons de la retraite non plus une antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie."

Extrait du premier discours d'Ambroise Croizat en tant que ministre du Travail.

Comme nous l'avons écrit avec l'intersyndicale locale, « nous invitons tous les personnels au rapport de force et à la mobilisation générale. Nous vous invitons à vous préparer à la grève et à manifester partout et sur toutes les dates qui seront présentées par l'intersyndicale interprofessionnelle nationale ».

Syndicat CGT Finances publiques – Section de Haute-Garonne

Centre des Finances publiques, 17 ter Bld Lascrosses 31000 Toulouse

<https://31.cgffinancespubliques.fr/>
cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr